



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48504

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des parents d'élèves du collège Paul-Langevin d'Avesnes-les-Aubert, suite à la réforme annoncée pour la rentrée prochaine. Les restrictions budgétaires imposées par vos services provoquent, d'une part, une globalisation des moyens qui ne permet plus une souplesse efficace dans l'organisation des services des enseignants en poste et, d'autre part, une déréglementation horaire qui engendre des inégalités dans les enseignements dispensés auprès des élèves. Alors qu'une hausse d'effectifs n'entraîne aucun moyen supplémentaire, la baisse des effectifs, qui devrait permettre une amélioration du taux d'encadrement des élèves demeurant l'un des plus sinistres sur le territoire national, a pour conséquences une perte importante d'heures d'enseignements ainsi que la suppression des divisions. Cette réduction des moyens nuit d'autant plus aux élèves, particulièrement défavorisés, qu'ils devraient avoir la possibilité de combler leurs carences, notamment en expression écrite et orale. M. Christian Bataille demande à M. le ministre s'il entend maintenir à son niveau actuel le taux d'encadrement des élèves du collège Paul-Langevin d'Avesnes-les-Aubert, afin qu'ils bénéficient d'un enseignement correct et légitime.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire rigoureux, le budget 1997 preserve les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires de l'éducation nationale, et grâce à une meilleure répartition, respecte les engagements qui ont été pris. Pour le second degré, le budget se traduit par une reconduction des moyens dévolus à l'enseignement, malgré la tendance globale à la diminution des effectifs, amorcée depuis la rentrée 1996. Cette tendance globale traduisant des situations en réalité très contrastées sur l'ensemble du territoire national, les moyens d'enseignement nécessaires à l'accueil d'importants effectifs supplémentaires encore prévus à la rentrée 1997 dans quelques académies ont été financés par redeploiement, des retraits d'emplois étant opérés dans d'autres académies. L'académie de Lille, quant à elle, continuant à enregistrer une baisse sensible de ses effectifs d'élèves du second degré à la prochaine rentrée et connaissant une situation légèrement favorable au regard du bilan interacadémique, se voit retirer 40 emplois et 700 heures supplémentaires. Les moyens étant arrêtés globalement par l'administration centrale pour chaque académie, le recteur de l'académie de Lille est seul en mesure d'indiquer de quelle façon il a apprécié la situation des collèges du Nord au regard de celle des collèges du Pas-de-Calais et quelles conséquences il en a tiré des répartitions de moyens. S'agissant du collège Paul-Langevin d'Avesnes-les-Aubert, il appartient désormais à l'inspecteur d'académie du Nord, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la déconcentration administrative, de déterminer la dotation de ce collège en tenant compte de ses caractéristiques particulières. Il convient donc de prendre directement l'attache des services académiques pour obtenir toutes les précisions souhaitées sur les conditions de la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans cet établissement.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48504

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 760

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1895